



Justificatif d'absence lors d'une seule journée d'absence

Par **cindy**, le **29/10/2010** à **00:13**

Bonjour,
je souhaiterais savoir si lorsque l'on s'absente une journée de son travail pour raison personnelle (Lors d'un décès notamment) en ayant prévenu l'entreprise, est-ce que l'on doit obligatoirement fournir un justificatif (acte de décès)?
Merci d'avance

Par **aliren27**, le **29/10/2010** à **04:11**

Bonjour,

soit vous posez une journée de congé et l'employeur n'a pas à vous demander de justificatif, soit vous vous absenter pour un décès et à ce moment l'employeur est en droit de vous demander un justificatif et un lien de parenté car cet événement donne droit [fluo]dans certains cas[/fluo][i]/i]a un congé exceptionnel pour raison familiale. Dans votre cas, vous avez peut être droit à ce type de congé.
Cordialement

Par **cindy**, le **29/10/2010** à **10:12**

Merci beaucoup. Et même si ce jour est déjà passé je peux lui demander qu'il me le fasse

passer en jour de congé?

Par **aliren27**, le **30/10/2010** à **08:20**

Ce n'est pas un jour de congés payés, mais pour événement familial, ce qui est différent.